



RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

NOUVEAUX ENJEUX ET PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

Depuis le 1er janvier 2022, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de l'article L312-1 du CASF devront réaliser une évaluation de la qualité des prestations reposant sur un référentiel unique élaboré et publié par la Haute Autorité en Santé (HAS) le 10 mars 2022. Ainsi, les évaluations externes et internes telles que connues précédemment n'existent plus, et ce depuis 2021.

Cette formation permettra aux participants d'appréhender les enjeux de cette nouvelle évaluation dans le pilotage de leur structure. Ils pourront ainsi construire progressivement les grandes étapes de mise en œuvre des évolutions.

Certaines de ces formations peuvent être organisées en régions (15 personnes minimum) et en intra (devis sur demande).

CONTACTEZ-NOUS

01 53 98 95 03

formation@fehap.fr



RÉFORME DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES ESSMS

NOUVEAUX ENJEUX ET PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE

Depuis le 1er janvier 2022, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de l'article L312-1 du CASF devront réaliser une évaluation de la qualité des prestations reposant sur un référentiel unique élaboré et publié par la Haute Autorité en Santé (HAS) le 10 mars 2022. Ainsi, les évaluations externes et internes telles que connues précédemment n'existent plus, et ce depuis 2021.

Cette formation permettra aux participants d'appréhender les enjeux de cette nouvelle évaluation dans le pilotage de leur structure. Ils pourront ainsi construire progressivement les grandes étapes de mise en œuvre des évolutions.

OBJECTIFS

- S'approprier le nouveau cadre réglementaire de l'évaluation de la qualité au sein des ESSMS
- Clarifier la nouvelle méthode méthodologie d'évaluation et mesurer l'impact sur la démarche d'amélioration continue de la qualité

CONTENU

Cadre juridique de la réforme de l'évaluation applicable au 1er janvier 2022 :

- Une évaluation unique
- Le rythme des évaluations et les premières programmations
- Résultats des évaluations pris en compte pour le renouvellement des autorisations
- Réalisation de l'évaluation par un organisme accrédité

Le référentiel d'évaluation et son manuel d'utilisation

- Orientations stratégiques
- Contenu du référentiel : la personne, les professionnels, les ESSMS
- Méthodes d'évaluation : accompagné traceur, traceur ciblé, audit système
- Cotation de l'évaluation

Retours d'expériences d'ESSMS

ayant testé le référentiel d'évaluation lors de sa phase d'expérimentation : impacts pour les personnes accompagnées, les professionnels, l'organisation et la démarche continue d'amélioration de la qualité



28 septembre 2022



Paris



325 €

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissances des principes applicables aux droits des patients et des usagers



REMPLISSEZ

UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE

OU



IMPRIMEZ

UN BULLETIN D'INSCRIPTION

PUBLICS

- Directeurs
- Responsables qualité
- Tous professionnels impliqués dans l'évaluation de la qualité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- exposés
- supports pédagogiques
- échanges
- retours d'expériences

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

- Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation
- Prérequis : bon niveau de connaissance du secteur SMS et de ces évolutions

INTERVENANTS

- Jean-Christian SOVRANO, Directeur, Direction de l'Autonomie et de la Coordination des Parcours de vie - FEHAP
- Agnès BLONDEAU, Conseillère Enfance Jeunesse, Direction de l'Autonomie et de la Coordination des Parcours de vie - FEHAP
- Véronique GHADI, Directrice de la qualité de l'accompagnement social et médico-social à la Haute Autorité de Santé
- Directeurs d'ESSMS adhérents FEHAP expérimentateurs du référentiel